

AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation
Projet de règlement n° U-220-50

Aux personnes intéressées par le projet de règlement n° U-220-50 modifiant le règlement de zonage n° U-220 :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2023, le projet du Règlement n° U-220-50 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'abroger certaines dispositions d'architecture pour un projet intégré résidentiel, modifier les limites de la zone 401-H et d'ajouter les classes d'usages « H-1 : Unifamiliale contiguë » et « H-4 : Multifamiliale (4 à 8 logements) » pour des projets de redéveloppement de terrains de plus de 0,5 hectare dans la zone 401-H.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi **21 août 2023, à 19 h 00**, à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon située au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

L'article 1 de ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire et il concerne l'ensemble du territoire de la Ville.

L'article 2 de ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et il concerne la zone 401-H seulement.

L'article 3 de ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et il concerne la zone 402-H seulement.

Ce projet de règlement et le plan de zonage peuvent être consultés aux Services juridiques et du greffe durant les heures normales de bureau.

Saint-Basile-le-Grand, le 10 août 2023



Marie-Christine Lefebvre, avocate, MAP, OMA
Greffière et directrice générale par intérim